AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20210614-2021\_06\_059-BF en date du 06/07/2021 ; REFERENCE ACTE : 2021 06 059

REPUBLIQUE FRANÇAISE

#### MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

L'an deux mil vingt et un, Le quatorze juin.

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12 Pouvoirs : 1 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Pour 12 Contre / Abstention /

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Date de convocation :

10/06/2021 Date d'affichage: Absents-Excusés:

Madame Stéphanie NOZ (pouvoir à M. FAVRE)

Monsieur Bernard PRAIZELIN

23/06/2021

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

## <u>Délibération N°2021/06/059</u>: Approbation du compte de gestion du receveur de l'exercice 2020 - Budget Communal

- Vu la loi n°98-546 du 02 juillet 1998 art.109,

- Vu la loi n°2000-1311 du 30 décembre 2000 art.41 et 49V,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612-12, L2121-31 pour la partie législative, et R2221-98, R2311-13, R2321-1 et D2343-2 à D2343-5 pour la partie réglementaire, relatifs à l'arrêté des comptes de gestion des receveurs,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes et mandats émis au cours de l'exercice et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- statuant sur les résultats au 31 décembre 2020,

#### Après exposé et en avoir délibéré,

### Le Conseil Municipal,

- APPROUVE l'exposé du Maire ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- APPROUVE le compte de Gestion 2020 du Budget Communal.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme:

Le Maire.

Guillaume VILLIBORD

Page 1 sur 1